

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 DÉCEMBRE 2021

Le 13 décembre 2021 à 20h30, le Conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Henri DAUCÉ, Maire, à la salle du Pré Vert, ceci afin de garantir les conditions de distanciation physique indispensables au contexte de crise sanitaire en cours.

Présents : Henri DAUCÉ ; Catherine DESCAMPS, Catherine BAUDRIER, Philippe BARDEL, Anne SIDRE (adjoints) ; Marie-Claude CHEVILLON, Serge AUBERT, Didier BELLAMY, Valérie ÉTIENNE, Ronan FARAULT (conseillers délégués) ; Jeannine COLLET, Franck CHAUVEL, Patrice GOUALLIER, Jean-Michel RENAUD, Laurence DUFOUR, Éline FROTIN, Anne DELAUNAY, Marie-Hélène DAUCÉ, Manuel DE OLIVEIRA, Ludovic ÉPAILLARD, Dominique LE GUEU, Gwénaëlle LORRET.

Absents ayant donné procuration : Laurent BEUCHET (procuration à Henri DAUCÉ), Mohamed EL YAZIDI (procuration à Franck CHAUVEL), Laurence NICOLAS (procuration à Catherine BAUDRIER), Raphaëlle CARDON (procuration à Jeannine COLLET).

Absente excusée : Christine ROUSSIN

Secrétaire de séance : Valérie ÉTIENNE.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 15 NOVEMBRE 2021

M. le Maire invite les membres du Conseil municipal à approuver, s'ils en sont d'accord, le procès-verbal de la réunion du Conseil municipal du 15 novembre. Celui-ci est adopté à l'unanimité.

DÉLIBÉRATIONS

Reprise de concessions en état d'abandon dans le cimetière communal

Une procédure de reprise des concessions en état d'abandon a été lancée en 2015. Au terme de cette opération de longue durée, le Conseil municipal est invité à prononcer la reprise effective de 30 concessions, dont l'état d'abandon a bien été confirmé. Il lui est par ailleurs proposé de relancer sans attendre une nouvelle procédure de reprise de concessions jugées abandonnées dans le cimetière communal. En effet, il a été observé qu'un certain nombre de tombes ne bénéficiait désormais plus d'aucun entretien, ce qui apparaît préjudiciable au bon ordre et à la décence des lieux. Ces propositions sont approuvées à l'unanimité des membres du Conseil municipal.

Création d'un groupe de travail pour la révision du règlement intérieur du Conseil municipal

Compte tenu des modifications récemment intervenues au sein du Conseil municipal (à savoir l'annonce publique formulée par M. Patrice GOUALLIER et par Mme Elaine FROTIN de ne plus faire partie de la majorité), il est nécessaire de revoir sur certains points le règlement intérieur du Conseil municipal voté en 2020, afin notamment de définir les conditions d'expression des différentes oppositions. Le Conseil municipal forme en conséquence un groupe de travail pluraliste, qui sera chargé de proposer à l'Assemblée une nouvelle rédaction du règlement intérieur.

Convention « école multisports » 2021-2022

Par 19 voix « Pour » et 5 voix « contre » (2 abstentions), le Conseil municipal décide d'allouer à l'AS Romillé une subvention de 6 500 € pour le fonctionnement de l'école multisports, saison 2021-2022. Le Maire est autorisé à signer la convention de partenariat projetée entre les parties à ce sujet.

Engagement de travaux de grosses réparations dans la salle des sports Anita Conti

Le Conseil municipal valide, à l'unanimité, le lancement d'une opération de grosses réparations de la salle des sports Anita Conti. Il s'agira en priorité de procéder aux réparations des malfaçons recensées dans cet équipement en 2019, complétées des travaux supplémentaires indispensables selon un diagnostic qui sera à mener préalablement. L'enveloppe réservée à ces travaux, qui seront effectuées en 2022 ou 2023, est fixée à 150 000 € HT.

Vote des tarifs communaux 2022

Le Conseil municipal vote, par 24 voix « pour » et 2 voix « contre », différents tarifs communaux pour 2022 (concessions dans le cimetière, location de matériel, etc...). Il institue notamment des tarifs pour la vente des caveaux déjà en place dans les concessions de pleine terre au cimetière.

Cession d'un terrain à bâtir dans le Parc d'activités des Grands Carrés

L'association Déclic devra bientôt déménager de ses locaux actuels de la rue des Trois-Évêchés, que la Commune va récupérer pour mener à bien le projet de restructuration du secteur de l'Encrier. À la suite d'un travail partenarial avec la Commune, elle a opté pour l'achat d'un terrain dans la zone d'activités des

Grands Carrés, afin de construire un équipement neuf. Le Conseil municipal accepte à l'unanimité de lui vendre le terrain de 1 545 m² qu'elle a choisi, pour un prix total de 23 175 € HT.

Projet de cession d'un chemin rural - lieu-dit la Haute-Pigeonnais

En 2017, la Commune a organisé une enquête publique pour l'aliénation de chemins ruraux. La vente alors projetée du chemin situé entre la Haute-Pigeonnais et Launay-Pigeon avait été mis en stand-by en raison des modifications à prévoir préalablement sur le PDIPR (Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnées). Par 19 voix « pour » et 4 voix « contre » (3 abstentions), le Conseil municipal s'engage à reprendre et à finaliser la procédure lancée à ce sujet en 2022

Travaux pour la requalification paysagère du chemin de la Houltais (phase 2 : renaturation)

Par 25 voix « pour » et 1 voix « contre », le Conseil municipal donne délégation au Maire pour la passation du marché de travaux relatif à la phase 2 de l'opération de restauration et de requalification paysagère du chemin creux de la Houltais. Ces travaux, qui font actuellement l'objet d'un appel d'offres, sont en effet à exécuter avant la fin de l'hiver en cours.

Adhésion de la Commune à l'ALEC (Agence Locale de l'Énergie et du Climat du Pays de Rennes)

Dans l'objectif d'engager la Commune dans le chemin de la sobriété et de l'efficacité énergétique, le Conseil municipal décide, par 22 voix « pour », 1 voix « contre » et 3 abstentions, une adhésion à l'ALEC. Elle bénéficiera ainsi, dès 2022, du « Conseil en Énergie Partagé », outil développé par l'ALEC pour aider les communes à améliorer les performances énergétiques de leur patrimoine.

Création d'une chaîne YouTube « Ville de Romillé »

Le Conseil municipal valide, à l'unanimité (moins une abstention) la création d'une chaîne YouTube « Ville de Romillé ». Il approuve également la charte éditoriale qui lui est attachée, dans le but d'encadrer son utilisation.

Modificatif du tableau des effectifs communaux (création d'un emploi d'apprenti BPJEPS)

Le Conseil municipal accepte, par 21 voix « pour » (5 abstentions), d'ouvrir au tableau des effectifs communaux un emploi d'apprenti en préparation du BPJEPS (Brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport). Cette personne pourra être chargée de différentes missions d'accompagnement et d'animations présentant un caractère éducatif ou de loisirs, pour les membres du Conseil Municipal des Jeunes et les services des accueils de loisirs périscolaires et extrascolaire. Elle pourra également assurer la direction et la mise en place de l'accueil de loisirs en juillet et en août.

DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

M. le Maire informe le Conseil municipal des décisions qu'il a prises par délégation de l'Assemblée, depuis la séance du 15 novembre dernier. Il s'agit notamment :

- ◆ de la renonciation au droit de préemption urbain dont dispose la Commune (par délégation de Rennes Métropole) sur une douzaine de biens récemment mis en vente.
- ◆ du marché conclu avec la SAS SACPA pour assurer un service de fourrière animale pour le compte de la Commune.
- ◆ de la révision à la baisse du loyer demandé à Mme Florence AUBERT pour la mise à disposition du local commercial sis 34, place de l'Église St-Martin. Celui-ci s'établira désormais à la somme de 6 272,88 € TTC par an, soit 522,74 € TTC par mois.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES (PRINCIPAUX POINTS À SIGNALER)

◆ **Vœux à la population** : M. le Maire demande l'avis du Conseil municipal quant au maintien ou non de la traditionnelle cérémonie des vœux à la population, étant donné la recrudescence actuelle de l'épidémie de Covid 19. Une majorité des membres de l'Assemblée comprend que la prudence soit de mise mais estime qu'il n'y a malgré tout pas lieu d'aller au-delà des interdictions légales. Ils proposent donc le maintien des vœux... y compris sans buffet s'il n'y a pas le choix sur ce point.